

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 772

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 18, supprimer la première occurrence du mot :
« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel